

Ecrit par le 4 avril 2025

L'événement 'Vaison voit rouge' revient pour une 3e édition



Le [syndicat intercommunal des vignerons de Vaison-la-Romaine](#) organise une nouvelle édition de l'événement 'Vaison voit rouge !' du mercredi 10 au mercredi 17 juillet. Durant toute la durée de la manifestation, la ville, les commerces et les restaurants vont se teinter de rouge, la couleur de l'[AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-Romaine](#), qui s'étend sur les communes de Vaison-la-Romaine, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Villedieu, Buisson et Saint-Roman-de-Malegarde.

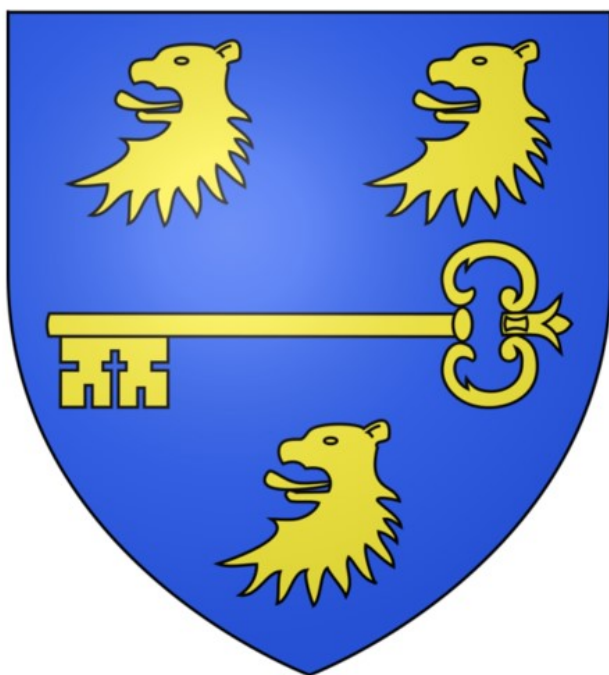
Les vins rouges de l'appellation seront à l'honneur lors de plusieurs soirées, qui débiteront à 18h, durant lesquelles un char décoré et des groupes musicaux animeront les rues de plusieurs communes. Autour, les vignerons feront déguster leurs cuvées moyennant l'achat d'un verre à 2€.

Le char débutera sa tournée avec la fanfare Brass Coulée Titanic Orchestra le vendredi 12 juillet à

Ecrit par le 4 avril 2025

Vaison-la-Romaine au départ de la Grande rue, puis le samedi 13 juillet au départ du Cours Taulignan. Le lundi 15 juillet, ce sera autour du village de Buisson d'accueillir les festivités avec le groupe Les Woobies, suivies d'une soirée brasero. Enfin, le char des vigneronns fera étape à Villedieu le mercredi 17 juillet avec les Plattband.

Buisson : l'élection municipale partielle programmée le dimanche 3 mars



À la suite à la démission de 4 conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune de Buisson, composé de 11 sièges, a perdu le tiers de ses membres. En conséquence, l'organisation d'une nouvelle élection partielle complémentaire est nécessaire.

Par arrêté du 17 janvier 2024, le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras a convoqué les électeurs de la commune afin de pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 3 mars 2024. Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.

Écrit par le 4 avril 2025

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 10 mars 2024.

L.G.

9 communes vaclusiennes récompensées au concours Villes et villages fleuris 2023



9 communes vaclusiennes ont été récompensées par [Vaucluse Provence Attractivité \(VPA\)](#) lors

Ecrit par le 4 avril 2025

du concours 'Villes et villages fleuris 2023' pour leurs efforts d'embellissement du cadre de vie.

Chaque année, l'agence du développement, du tourisme et des territoires Vaucluse Provence Attractivité, par délégation du [Département](#), organise le concours 'Villes et villages fleuris'. Ce dernier récompense et valorise les efforts d'embellissement du cadre de vie réalisés par les communes vauclusiennes participantes.

Les prix ont été remis le mercredi 20 décembre à l'Hôtel de Sade à Avignon par [Dominique Santoni](#), présidente du Département de Vaucluse, et [Pierre Gonzalvez](#), président de VPA, à 9 communes vauclusiennes :

- La commune de **Buisson** a reçu le premier prix dans la catégorie 'commune de moins de 500 habitants', ainsi que le prix spécial du Patrimoine pour son pigeonnier.
- La commune du **Beaucet** a reçu le second prix dans la catégorie 'commune de moins de 500 habitants'.
- La commune de **Viens** a reçu le prix Coup de cœur du jury dans la catégorie 'commune de 501 à 1000 habitants'.
- La commune de **Lagnes** a reçu le premier prix dans la catégorie 'commune de 1001 à 3500 habitants'.
- La commune de **La Bastide des Jourdans** a reçu le deuxième prix dans la catégorie 'commune de 1001 à 3500 habitants'.
- La commune de **Beaumont-de-Pertuis** a reçu le troisième prix dans la catégorie 'commune de 1001 à 3500 habitants'.
- La commune de **Sarriens** a reçu le premier prix dans la catégorie 'commune de 5001 à 10 000 habitants'.
- La commune de **Morières-lès-Avignon** a eu les encouragements dans la catégorie 'commune de 5001 à 10 000 habitants'.
- La commune de **Lauris** a reçu le prix spécial Jardin familiaux.

V.A.

Les Bistrots de Pays fêtent leurs 30 ans

Ecrit par le 4 avril 2025



Alors que le **11^e Bistrot de Pays de Vaucluse, situé à Buisson**, a rejoint cet été la liste des établissements vaclusiens ayant reçu cette labellisation et va être inauguré ce mardi 12 décembre à partir de 18h, le label, lui, fête déjà ses 30 ans. Pour l'occasion, le tout premier Guide national du label va voir le jour.

Né dans le Pays de Forcalquier dans les Alpes-de-Haute-Provence au début des années 1990, le [label Bistrot de pays](#) recense aujourd'hui près de 130 établissements partout en France. Le Vaucluse, lui, en compte 11, dont le dernier en date, le [Bistrot de Buisson](#), va être inauguré ce mardi 12 décembre à partir de 18h (7 Montée de la Fontaine).

Pour ses 30 ans, le label sort son tout premier [Guide national](#), entièrement gratuit, qui liste toutes les bonnes adresses labellisées sur 180 pages. Imprimé en 10 000 exemplaires, ce guide est disponible dans les Bistrots de Pays et leur office de tourisme, ou sur le site internet du label.

Ecrit par le 4 avril 2025



Dans le même temps, la Fédération nationale des Bistrots de Pays lance un appel à candidature dans le but d'identifier, sélectionner et labelliser 30 nouveaux candidats avec une prise en charge à 100% des frais d'entrée. Cet appel à candidature s'adresse à des bistrots déjà existants situés dans des villages ruraux et prêts à s'engager dans la charte des Bistrots de Pays.

Le Bistrot de Buisson devient le 11^e Bistrot de pays de Vaucluse

Ecrit par le 4 avril 2025



Situé sur la place du village de Buisson, dans le Haut-Vaucluse, le **Bistrot de Buisson** vient d'obtenir le label **Bistrot de pays**. C'est donc le 11^e établissement vauclusien à obtenir cette labellisation.

En 2022, l'ancienne salle des fêtes de Buisson a été transformée. Après de gros travaux de rénovation, l'établissement est devenu un bistrot. Terrasse sous les platanes ou intérieur rétro, c'est dans une ambiance conviviale et de partage qu'Antonia et Mariette, voisines et amies d'enfance, vous accueilleront.

Le nouveau Bistrot de pays propose une cuisine française traditionnelle revisitée avec une touche asiatique. Vous pourrez y déguster un tataki de bœuf avec des notes de yuzu, des sashimis de saumon ou encore un wok de légumes, mais aussi des ravioles à la truffe blanche d'été et un traditionnel tartare de bœuf au couteau. Antonia, qui est derrière les fourneaux, propose également de vous faire découvrir ses origines chiliennes avec des ceviches et autres spécialités sud-américaines. La carte change régulièrement et affiche également des options végétariennes.

Ecrit par le 4 avril 2025

Le label Bistrot de pays a pour but, à travers un réseau local d'animations, de contribuer à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien du café de proximité. En obtenant la labellisation, le Bistrot de Buisson s'engage à respecter la charte qui concerne les établissements situés dans des communes rurales de moins de 2 000 habitants et implique une ouverture à l'année, une cuisine mettant en valeur les produits du terroir et l'organisation d'animations festives et culturelles

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 23h. 7 Montée de la Fontaine. Buisson.

Ecrit par le 4 avril 2025

4 avril 2025 |



Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025



Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025



Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025

Ecrit par le 4 avril 2025



Ecrit par le 4 avril 2025

DR

V.A.

Vaison voit rouge : l'AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine à l'honneur



Du lundi 10 au lundi 17 juillet, le Syndicat intercommunal des vignerons de Vaison-la-romaine

Ecrit par le 4 avril 2025

réitère son rendez-vous 'Vaison voit rouge' qui met en lumière les vins de l'appellation 100% rouge Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine.

Durant toute la durée de l'événement, les commerces et les restaurants des cinq communes couvertes par l'AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine mettront en avant les vins de l'appellation. Ainsi, les cuvées des caves adhérentes au syndicat seront proposées au verre ou à la bouteille à Vaison-la-Romaine, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Villedieu, Buisson et Saint-Roman-de-Malegarde.

Quatre soirées 'happy hour' seront organisées de 18h à 20h, accompagnées de diverses animations. Ce mercredi 12 juillet, le char des vignerons défilera à Villedieu, sur la place du village, avec la Fanfare d'Origine Non Contrôlée. Ce vendredi 14 juillet, le char des vignerons poursuivra sa route vers Buisson, sur la place du village, accompagné du Riviera Jazz Band. À Vaison-la-Romaine, le char traversa la Grande rue avec la Fanfare d'Origine Non Contrôlée ce samedi 15 juillet, et il s'aventurera sur le Cours Taulignan, dans la Rue de la République et sur Place Montfort, le lundi 17 juillet aux côtés de la Pena Camargua.

V.A.

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : un délai très court pour faire sa déclaration

Ecrit par le 4 avril 2025



Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020, publié au journal officiel le 24 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, la commune de Grambois.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020, publié au journal officiel ce jour, 25 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes suivantes : Apt, Beaumes-de-Venise, Bonnieux, Buisson, Caromb, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Entrechaux, Loriol-du-Comtat, Monteux, Orange, Saignon, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 4 novembre 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les arrêtés sont consultables [ICI](#)